

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-30

Objet : Dispositif Habiter Mieux.

Rapporteur: M. NZIHOU

Depuis novembre 2011, la Ville de Metz s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » qui vise à aider les ménages messins à réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 % dans leur logement (ex : changement de vieilles chaudières et / ou isolations extérieures ou intérieures).

Dans le cadre de ce programme, l'État attribue une aide financière de 3 500 € à laquelle s'ajoute une prime supplémentaire de 1 000 € de Metz Métropole et Metz (500 € chacune).

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention globale de 9 500 € dont le détail figure dans la motion ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention Etat – Anah du 14 juillet 2010 relative au programme « rénovation thermique des logements privés » au titre des investissements d'avenir,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 24 novembre 2011 concernant l'engagement de Metz au programme « Habiter Mieux »,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 5 juillet 2012 relative à la poursuite de l'engagement de Metz au programme « Habiter Mieux » dans le cadre PIG « Habitat Dégradé » de Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 14 décembre 2009 relative à la mise en place d'un PIG « Habitat Dégradé » entre Metz Métropole et l'Anah,

VU la convention initiale signée le 22 novembre 2010 et ses avenants n°1 signé le 25 mai 2011, n°2 signé le 20 décembre 2011, n°3 signé le 21 août 2012 et n°4 signé le 17 juillet 2014,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 19 mai 2014 décidant la prolongation contractuelle du PIG « Habitat Dégradé » avec l’Anah pour une durée de 2 ans,

VU le PLH 2011-2017 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment sa fiche-action 16 « *Poursuivre et intensifier la réhabilitation du parc privé* »,

VU le Plan Climat Territorial de Metz approuvé par le Conseil Municipal le 15 décembre 2011 et notamment son axe « *Agir sur l’isolation des logements privés* »,

VU les demandes transmises par l’Agence Nationale de l’Habitat concernant le soutien à 3 logements occupés du parc immobilier privé,

CONSIDERANT l’intérêt du programme « Habiter Mieux » pour lutter contre la précarité énergétique et donc diminuer les consommations énergétiques des résidences principales en cohérence avec la démarche Plan Climat Territorial de Metz,

CONSIDERANT la nécessité d’accompagner au mieux le maintien et la qualité du parc privé et notamment les propriétaires occupants modestes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D’ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 9 500 € répartie comme suit :

Propriétaire	Nombre de logements	Participation « Habiter Mieux »	Type de demandeur
ARSLAN Oktay	1	500 €	Propriétaire occupant
BEN MAAROUF Rachida	1	500 €	Propriétaire occupant
BEY Widad	1	500 €	Propriétaire occupant
EROGLU Cemal	1	500 €	Propriétaire occupant
GOMEZ Maxime	1	500 €	Propriétaire occupant
GROSHENS Thierry	1	500 €	Propriétaire occupant
GULDOGAN Mustafa	1	500 €	Propriétaire occupant
ILHAN Ibrahim	1	500 €	Propriétaire occupant
JOUAN Michèle	1	500 €	Propriétaire occupant
LEJAILLE Michel	1	500 €	Propriétaire occupant
MEAUX Jean	1	500 €	Propriétaire occupant
MIRZA Isabelle	1	500 €	Propriétaire occupant
MORONI Loïc	1	500 €	Propriétaire occupant

PANNIER Philippe	1	500 €	Propriétaire occupant
PERROT Frédéric	1	500 €	Propriétaire occupant
RACZYNSKI Sylvie	1	500 €	Propriétaire occupant
SEZER Irman	1	500 €	Propriétaire occupant
TIEFENTHAL Caroline	1	500 €	Propriétaire occupant
USALA Emmanuel	1	500 €	Propriétaire occupant

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des travaux subventionnés,
- **D'ORDONNER** les dépenses correspondantes.

Vu et présenté pour enrôlement,
 Signé :
 Pour le Maire
 L'Adjointe de Quartiers Déléguee,

Selima SAADI

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion
 Commissions : Commission Cohésion Sociale
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ